



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Publié le 19/10/2022
ID : 077-200087021-20221004-2022_DCS_022-DE

Délibération N° 2022-022
Date de convocation : 16 septembre 2022
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 82
Nombre de suffrages : 85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2022- 022 Choix de publicité des actes réglementaires

L'an deux mil vingt-deux le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Chailly en Brie, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

*BEAUJEAN Serge, titulaire – BONTOUR Thierry, titulaire – BUTET Gérard, titulaire – CHAMPENOIS Christian, titulaire – CLAY Deborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – DENEUFBOURG Sandrine, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GRENET-LAFFONT Denis, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LEGROS Lionel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PEIGNOT Pierre, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THIEBLEMONT Gilles, titulaire – BROSSARD Daniel, suppléant
GOBINOT José, suppléant- LECOQ Claude, suppléant - RENAULT Gilles, suppléant*

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - DUBECQ Dominique, titulaire – ESCULIER Dorys, titulaire - FARIVAR Parastou, titulaire – GUILLETTE Christine, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – LEMAIRE Ingrid, titulaire – VAN LANDEGHEM Jean-Marie, titulaire – HIERNARD Thierry, Suppléant - PATIN Jean-Raymond, suppléant – VERAGEN Catherine, suppléante

Communauté de Communes du Provinois :

*AGNUS Didier, titulaire – BLANCHARD Flavien, titulaire - BONICI Claude, titulaire – BOULET Christine, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – GALAND Yvette, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire - NAVARETTE Antonio, titulaire – PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire - VOISEMBERT Pierre, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante
GALLOIS Catherine, suppléante*

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHÂNEAU Francis, titulaire - CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FORET Sylvie titulaire – FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEPATRE Michel, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – MENARD Sophie, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-



CENE Christine, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant -

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanville :

Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas, titulaire –

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

CASSAGNE Philippe, titulaire - GUIGNIER Marie-France, titulaire -MICHELOT Bernard, titulaire - MONBEIG Pierre-Dominique, titulaire

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

GELSUMINI Patrick, titulaire -VEIL Cathy, titulaire

Communauté de Communes du Provinois :

BAALI CHERIF Cherifa, titulaire –BACHELET Stéphane, titulaire -CANAPI Marie-Pierre, titulaire - CHARPENTIER Cécile, titulaire

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain, titulaire – JOUNIAUX Olivier, titulaire –LAWSON Latevi, titulaire – PERNET Roger, titulaire - SIMON Dominique, titulaire

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc, titulaire

Commune de Saint Just en Brie :

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard, titulaire - CHERON Emmanuel, titulaire - DECUYPER Jérôme, titulaire LAPLAIGE Didier, titulaire - OUVRE Michel, titulaire - PRON Philippe, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves, titulaire - CARLIER Dominique, titulaire - COIBION Frédéric, titulaire - DOMARD Muriel, titulaire - GOBARD Éric, titulaire - MENNEGAULT Corinne, titulaire SALA Patrick, titulaire

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier, titulaire – BANNE Pascal, titulaire – BONTOUR Alain, titulaire - COGYNYL Gérard, titulaire - DAVY Jérôme, titulaire - FASSELER Philippe, titulaire - HOTIN LETANG Julie, titulaire - LEFEVRE Christophe, titulaire - MARCHAND François, titulaire -MAZZUCHELLI Olivier, titulaire - MILLET Jérôme, titulaire - PERRINO Fabien, titulaire - PIERRU Hugo, titulaire - ROCIPON Jean-Pierre, titulaire - VICQUENAULT Nadège, titulaire

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël, titulaire – BERTRAND Luc, titulaire – CARELLA Cyril, titulaire – de ROUX Julie, titulaire – FASSIER Delphine, titulaire - FLAMEY Francis, titulaire - FLON Martine, titulaire -LABONNE Bernard, titulaire – POULAIN Michel, titulaire – QUÉRÉ Catherine, titulaire – SIVANNE Evelyne, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – VILLIERS Nadine, titulaire

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire

Commune de Vanville :

Commune de Saint Just en Brie :



Pouvoirs :

BACHELET Stéphane, titulaire à Mme Crapart Claire

LEMORE Christine, à Mme FORET Sylvie,

PERNET Roger à M LAMOTTE Xavier

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : HIERNARD Thierry

OBJET : N° 2022- 022 Choix de publicité des actes réglementaires

Vu la réforme des règles de publicité des actes réglementaires est applicable au 01/07/2022, instaurée par l'ordonnance N°2021-1310 du 07/10/2021 et le décret N° 2021-1311 du 07/10/2021.

La réforme consiste :

- Au choix des modalités de publicité des actes réglementaires et des actes ne présentant un caractère ni réglementaire ni individuel

Elle précise :

- la non obligation du recueil des actes administratifs
- la suppression du compte rendu : supprimé
- le maintien du procès-verbal (approuvé lors de la séance suivante + transmission dans le mois qui suit à tous les élus des collectivités membres)

Le s2e77 possédant un site internet, il est proposé de diffuser les délibérations par voie électronique sur celui-ci.

Le Comité Syndical après avoir délibérer

APPROUVE la publication des actes réglementaires par voie électronique sur le site internet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)